

L'établissement de la seigneurie d'Orsainville

René Cloutier

Volume 12, numéro 3, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/11140ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)

1923-2101 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cloutier, R. (2007). L'établissement de la seigneurie d'Orsainville. *Histoire Québec*, 12(3), 8–14.

L'établissement de la seigneurie d'Orsainville¹

par René Cloutier,
premier vice-président de la Société historique de Charlesbourg

René Cloutier est né à Charlesbourg. Détenteur d'un baccalauréat ès arts à l'Externat classique Saint-Jean-Eudes, d'une licence ès lettres classiques et d'un diplôme d'études supérieures en latin (maîtrise) de l'Université Laval, il a enseigné le grec, le latin, la littérature française et les civilisations anciennes, d'abord au Petit Séminaire de Québec, tant à la section secondaire qu'à la section collégiale, puis au collège de Sainte-Foy. Il a aussi fait des stages d'archéologie préhistorique et des études d'archéologie romaine en France et en Italie. Il a été boursier en histoire ancienne de l'Université McMaster de Hamilton. Avant de prendre sa retraite, il a agi comme attaché politique du député de Charlesbourg, le ministre Jean Rochon. Il est président de la section régionale de Québec de l'Association Québec-France et premier vice-président de la Société historique de Charlesbourg.

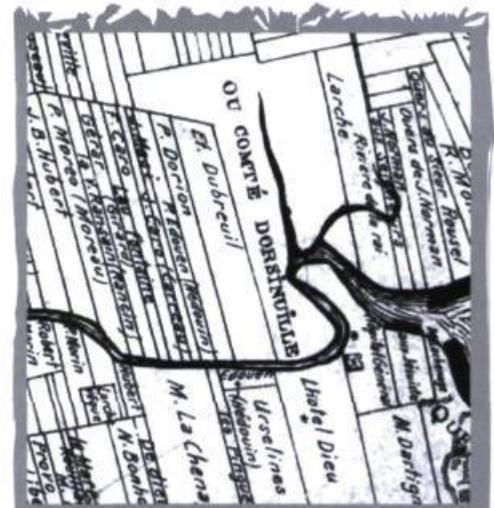
Dans son mémoire de maîtrise, André Bérubé établit au 27 février 1626 la concession d'un fief noble par le vice-roy Henry de Lévy, duc de Ventadour, à Louis Hébert. Ce fief d'une lieue de largeur, dont un quart seulement, à son point de départ de la rive nord de la rivière Saint-Charles, s'étire en un rectangle de quatre lieues de profondeur, à l'est de la terre de Notre-Dame-des-Ange, propriété des Jésuites. Louis Hébert, mort en 1627, a tout au plus utilisé les rives de la Saint-Charles pour faire paître ses bêtes. Les seigneuries subséquentement créées prendront cette forme pour la plupart, autant que possible avec une face sur un cours d'eau, seul moyen de communication de l'époque.

Un difficile héritage

L'héritage des biens de Louis Hébert ne fait pas mention de ce fief par la suite subdivisé en deux parties égales dans le sens de la longueur. Marie-Guillemette, fille de Louis

Hébert, et son époux, Guillaume Couillard, héritent de la partie ouest, avec une enclave dans la partie est, léguée à Françoise, fille de Guillaume Hébert et petite-fille de Louis Hébert, mariée à Guillaume Fournier. Deux nouveaux fiefs en naissent : celui de Saint-Joseph à l'ouest et celui d'Orsainville à l'est. Le partage ne se fait cependant pas dans l'allégresse puisque chacun prétend à une portion du territoire de l'autre. En vertu de la Coutume de Paris, on aurait dû accorder les deux tiers du fief à Guillaume Fournier, héritier du fils aîné de Louis Hébert par son épouse et le tiers seulement à Marie-Guillemette Hébert. Toutefois, cette dernière ne s'en laisse pas imposer par le neveu en soutenant que la terre avait d'abord été concédée en roture à son père et n'aurait pris la qualité de fief qu'en 1652, en considération que le gouverneur Jean de Lauzon avait pour son défunt mari, Guillaume Couillard. Le Conseil souverain donne finalement raison à la

fille de Louis Hébert à qui on reconnaît la propriété de la moitié du fief de son père. La seigneurie de notre premier colon canadien reste donc divisée en deux moitiés égales et les droits de Guillaume Fournier s'en sortent passablement torturés.



Le fief de Louis Hébert à l'embouchure de la rivière Saint-Charles.¹
(Source : carte de Catalogne, 1709).

Comment expliquer que cette seigneurie, créée dès 1626, ait mis tant de temps à prendre son envol après Beaupré, l'Île d'Orléans, Beauport et Notre-

Dame-des-Anges, sa voisine, qui concède déjà des terres en 1646? Le fait que ses propriétaires soient de simples particuliers plutôt que des personnalités bien nanties, comme Jean de Lauzon, ou des institutions, implique des moyens moindres pour procéder au développement. Ajoutons des tracés aux contours incertains, des empiètements même involontaires sur le territoire du voisin, une toponymie imprécise variant de l'un à l'autre pour désigner le même lieu, y compris dans les textes administratifs, voilà autant de sources inépuisables d'embarras et de chicanes de voisinage. On comprend alors les débuts chaotiques d'un territoire dont on ne sait trop s'il faut l'appeler fief ou seigneurie.

Les premières concessions

La première parcelle n'est accordée qu'en 1661 à partir de la censive, c'est-à-dire la portion du fief ou de la seigneurie, hors du domaine du seigneur, destinée à la colonisation et dont le fonds demeure toujours sa propriété. Guillaume Fournier suit le processus établi dans les autres seigneuries et conclut un premier bail à cens et rentes avec Étienne Rageot dit le Lyonnais. Cette forme de tenure rapporte moins qu'un bail à ferme. Elle a, par contre, l'avantage d'assurer un revenu régulier et sûr. Rageot la rétrocède à Fournier dès 1663 parce que le seigneur change les charges convenues lors de la promesse de concession. Un contrat en date du 6 jan-

vier 1664 la cède cette fois à Simon Bourbeau. On peut situer cette terre d'un arpent et demi sur quarante approximativement au centre de l'espace compris entre le parc Victoria et l'avenue Plante sur la rive nord de la rivière Saint-Charles.

La suite des concessions se fait d'est en ouest sans que les terres ne se touchent nécessairement ainsi qu'il arrive à la seconde, concédée le 15 avril 1662, mais occupée en 1663 par François Blondeau. Comme il y a souvent un délai d'un an ou deux entre le moment où les actes sont rédigés et l'occupation des lieux, il s'ensuit des erreurs aussi grosses que d'occuper la concession du voisin à cause de l'imprécision des mesures et des descriptions. Le Conseil souverain tranche couramment en faveur de l'arpentage seigneurial malgré les titres valables que les tenanciers détiennent. Pascal Lemaître reçoit son titre le 26 mai 1664. La concession de Jean Galaup dit Montauban, accordée le 22 juillet 1664, a des dimensions irrégulières, soit de 17 perches et demie de front et de 38 arpents de longueur. La concession du 22 juillet 1664 à Gervais Gaillard a les mêmes dimensions que la précédente, sa voisine. Hilaire Chardonneau reçoit en 1664 la concession du dernier lot en front de la seigneurie qu'il occupe depuis un an déjà.

De son côté, Marie-Guillemette Hébert qui possède une enclave dans le fief de Guillau-

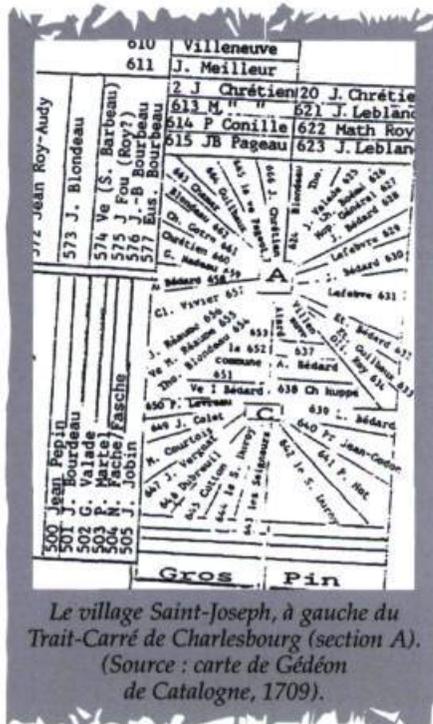
me Couture accorde des concessions. Le 18 juin 1663, Simon Bourbeau reçoit une terre de deux arpents sur trente. Le même jour, Thomas Touchet reçoit une terre de deux arpents de largeur allant de la rivière Saint-Charles au ruisseau Saint-Michel, soit environ quinze arpents. Louis Blanchard dit Dansalobre, occupe la troisième terre concédée par Marie-Guillemette, immédiatement voisine de son domaine qu'elle appelle Les Islets. Donc, en 1666, tout le front des deux fiefs donnant sur la rivière Saint-Charles est occupé.

L'arrivée de Jean Talon

L'arrivée de Jean Talon en Nouvelle-France en 1665 va bouleverser la donne. L'intendant achète d'abord l'enclave de Marie-Guillemette Hébert à l'intérieur du fief de Guillaume Fournier et deux terres qu'elle y avait concédées comprises dans le méandre de la rivière Saint-Charles, environ à l'emplacement actuel du parc Victoria. Il achète en plus la moitié est du fief de Guillaume Fournier en 1670 et les rotures² déjà concédées. Le domaine de l'intendant occupe donc toute la façade de la seigneurie donnant sur la rivière depuis l'embouchure jusque vis-à-vis de Sainte-Foy où subsistent trois terres à l'ouest réunies en une seule tenure³ en 1700.

Déjà à l'automne 1668, Guillaume Couture avait commencé à concéder une seconde

rangée de terres à trois milles au nord-ouest des habitations de la Saint-Charles, des terres connues dès 1669 sous le nom de village Saint-Joseph ou – même si elles ne sont pas situées le long d'un cours d'eau – côte Saint-Joseph. Pourquoi là plutôt qu'immédiatement au bout des premières concessions? La savane marécageuse des basses terres de la vallée n'attire pas les agriculteurs. Environ deux milles plus haut, toutefois, la pente légère favorise naturellement le drainage des sols et en fait parmi les meilleurs de la région. La proximité du nouveau village de Charlesbourg, créé vers 1660 par les Jésuites, donne un autre avantage à ce choix.



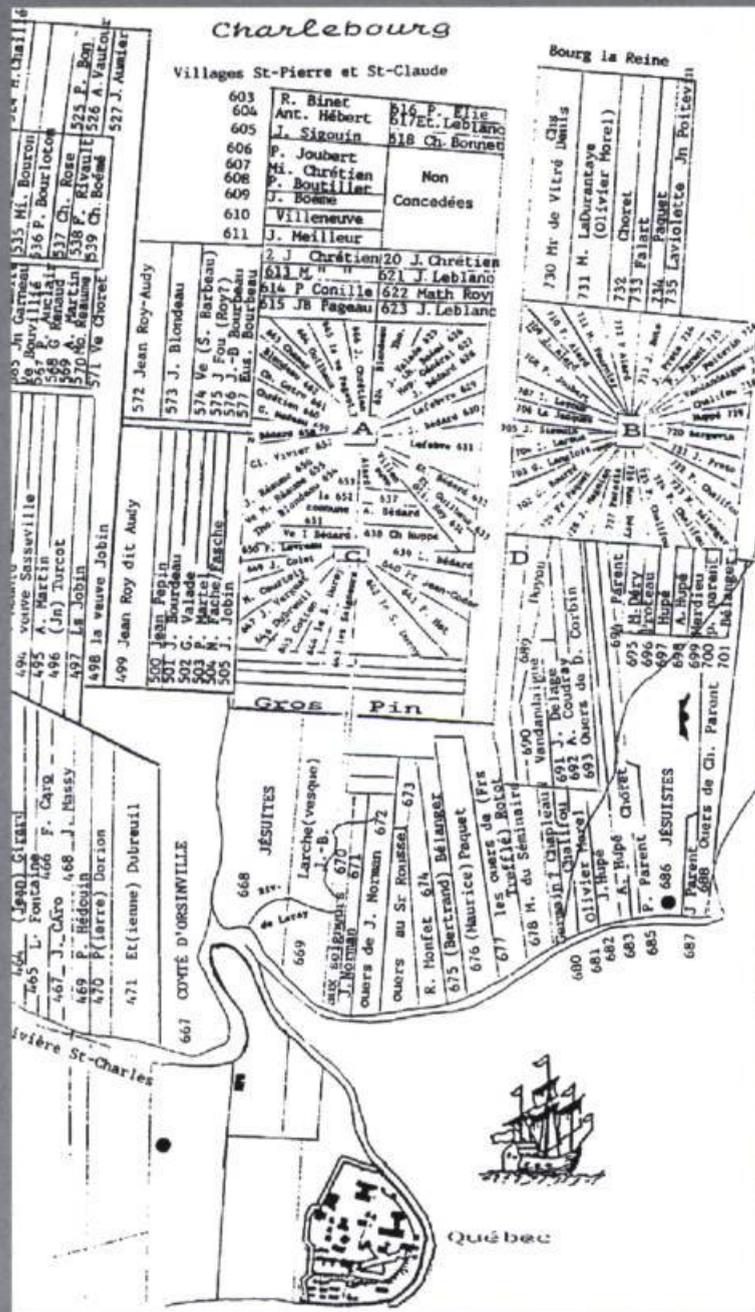
Le village Saint-Joseph, à gauche du Trait-Carré de Charlesbourg (section A). (Source : carte de Gédéon de Catalogne, 1709).

village de Charlesbourg aux Jésuites. Talon « emprunte », en fait, confisque ces possessions des Jésuites au nom de la raison d'État pour les rattacher à sa seigneurie. Il a l'appui de Colbert à Paris que les disciples d'Ignace de Loyola, trop proches de Rome, dérangent. Les Jésuites ne peuvent que se soumettre à la volonté royale mais le gardent en mémoire.

Que cache la raison d'État invoquée par Talon pour agrandir son fief comme il le fait? Un mot d'abord sur ses dimensions hors normes. Au début de la colonie, il n'existe pas de règles concernant la superficie, la situation ou l'orientation d'une seigneurie et pas davantage pour le domaine qu'un seigneur se réserve à l'intérieur de sa seigneurie. En 1671, on élève la seigneurie de Talon en baronnie avec les villages qu'il y a fait développer. Talon reçoit personnellement, en plus, le titre de baron des Islets. En 1674, c'est au tour de la Compagnie des Indes occidentales d'ajouter un immense territoire de quatre lieues sur quatre lieues, devenu canton de Stoneham dans la suite de l'histoire, endroit peu propice à la culture. À partir de 1675, la baronnie devient comté d'Orsainville.

Quand Talon procède à l'achat de terrains sur les deux fiefs limitrophes, il se trouve par le fait même à réunir les deux domaines en un seul et occupe ainsi tout le front de la seigneurie donnant sur la rivière, soit environ 20 arpents de lar-

geur. En 1723, les arpenteurs De Léry et De Bled en établissent la profondeur à 60 arpents, soit jusqu'au village de Saint-Joseph. La superficie du domaine n'est dépassée que par celle des seigneuries de Beaupré, Gaudardville et Montréal. Par la suite, on recommandera aux seigneurs de ne garder que le tiers de leur seigneurie en domaine, propriété exclusive du seigneur. Les dimensions du domaine de Talon s'apparentent plutôt à celles observées dans les seigneuries de la métropole française. La fonction de Talon peut justifier cet écart mais il faut aussi tenir compte des intentions de l'intendant, un visionnaire voulant développer une exploitation agricole capable d'alimenter sa brasserie en houblon et de stimuler l'agriculture et l'élevage dans la colonie. La somme de 10 190 livres consacrée à l'achat de ses terres témoigne de l'importance que ce projet revêt à ses yeux. À son départ en 1675, il va même jusqu'à confier la suite de l'exploitation qu'il a payée sur sa cassette personnelle et celle du roi à ses successeurs. Cependant, Philippe Gauthier de Comporté, puis Varnier et Rouer de Villaray n'ont ni le talent ni l'énergie de Talon pour poursuivre. Jean Laurens loue ensuite la ferme de Talon sans lui apporter la moindre amélioration. Depuis la France, Talon tente de relancer son exploitation et pense même à fonder un hôpital général à Québec à cet emplacement quand survient son décès en 1694.



Le fief d'Orsainville se trouve immédiatement à l'ouest du grand Trait-Carré de Charlesbourg. On distingue nettement les terres rectangulaires très allongées. Au nord de ce Trait-Carré, on note la présence des bourgs Saint-Pierre et Saint-Claude qui correspondent au quartier moderne d'Orsainville. Les terres 499 à 505 et 572 à 577 font partie du comté d'Orsainville et appartiennent au bourg Saint-Joseph. Le rang Saint-Joseph est ce trait double perpendiculaire aux terres 572, 573... au nord des terres 494, 495... au sud, et à gauche de l'image au niveau de la lettre A (Trait-Carré de Charlesbourg). Les terres 567 à 571 et 535 à 539 font partie du comté d'Orsainville et appartiennent au bourg Saint-Bonaventure. Charlesbourg comptait dix-sept bourgs. (Source : carte de Gédéon de Catalogne, 1709).

Dès la mort de Talon, les Jésuites, qui n'ont rien oublié de la spoliation de leurs biens, prennent action contre Jean-François Talon, neveu et héritier de l'intendant. Le 10 mars 1696, Jean-François Talon se départit du fief d'Orsainville au profit de M^{re} de Saint-Vallier qui, le jour même, en fait don aux pauvres de l'Hôpital général de Québec. Les Jésuites s'opposent à cette donation. Une entente intervient entre les deux parties. L'Hôpital général rétrocède le Bourg-Royal, le Bourg-la-Reine et son moulin aux Jésuites. Les Jésuites renoncent aux terres acquises de Guillaume Fournier et conservent leurs droits sur la Petite Auvergne et Charlesbourg. À compter de ce jour, le fief d'Orsainville prend et conserve la forme qu'on lui connaît par la suite : un rectangle démesuré de quatre lieues de longueur et de onze arpents de largeur, borné au sud par la rivière Saint-Charles, au nord par le lac du même nom, à l'ouest par la seigneurie de Lespinay et à l'est par la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges dont le boulevard Laurentien garde la trace des limites.

À ses débuts, l'Hôpital général tire sa subsistance du fief que ses pauvres viennent de recevoir de M^{re} de Saint-Vallier : blé, orge, légumes, bêtes et bois de chauffage. La communauté touche les profits et les revenus. On peut résumer en disant que les religieuses administrent les biens des pauvres, les vrais propriétaires de la seigneurie d'Orsainville, mais

ne peuvent en disposer, tandis que les pauvres ne peuvent développer la seigneurie puisqu'ils sont dépourvus de moyens. Joli problème qu'on résoudra de la façon suivante : les religieuses procéderont au défrichement du domaine et recevront, en compensation pour leur peine, la moitié des terres défrichées.

La naissance du village Saint-Joseph

À l'exception de l'arrière-fief concédé à son gendre Pierre Blanchet avant 1668, toutes les terres du village Saint-Joseph que concède Fournier mesurent trois arpents sur trente et se situent de chaque côté d'une route qui traverse le village. Ce rang double facilite les communications et l'entretien puisque les habitations se font face. Blanchet vend cette terre en 1672 à Louis Rouer de Villaray, premier conseiller au Conseil souverain, qui revend cette terre mise en valeur à Jacques Jobin en 1694 avec un profit de cent pour cent. Divisée entre plusieurs héritiers, elle est en partie remembrée par la suite. À l'est de Blanchet s'établit, en 1672, Nicolas Fasche, dont on divise la terre à son décès.

Talon concède à son tour deux terres, sises de part et d'autre du chemin, au notaire royal Pierre Duquet de la Chenaye le 15 novembre 1673. L'une des terres mesure quatre arpents et demi de front en raison de la transaction de 1664 entre Fournier et les Jésuites. Duquet revend sa terre 1000 livres

Villages St-Pierre et St-Claude

603	R. Binet	616	P. Elie		
604	Ant. Hébert	617	ET. Leblanc		
605	J. Sigouin	618	Ch. Bonnet		
606	P. Joubert	Non Concédées			
607	Mi. Chrétien				
608	P. Boutillier				
609	J. Boeme				
610	Villeneuve				
611	J. Meilleur				
Ideau	Barbeau Royer urbeau urbeau	2	J. Chrétien	20	J. Chrétien
		613	M. " "	621	J. Leblanc
		614	P. Conille	622	Math Roy
		615	JB Pageau	623	J. Leblanc

Les villages Saint-Pierre et Saint-Claude.
(Source : carte de Gédéon de Catalogne, 1709).

à son voisin Simon Bourbeau en 1678 qui la revend immédiatement à Rouer de Villaray avec un profit de 75 livres. Déjà la spéculation! Bourbeau se retrouve détenteur de cinq tenures dans la seigneurie d'Orsainville en l'espace de quinze années. En 1673, Pierre Mortel achète la terre à l'est de celle de Fasche. Avec la terre de Guillaume Valade à l'ouest de la précédente commence le fief de Lespinay. Mortel et son épouse Marie-Adrienne de Lastre, morts sans enfant, lèguent leur terre à l'Hôpital général en 1693. La revente de cette terre en 1700 par l'institution permet la construction d'un moulin à vent. Une dernière concession de Fournier s'effectue au bénéfice de Mathurin Roy qui la revend à Étienne Roy de Charlesbourg en 1686. Enfin notons une concession des procureurs de Talon en faveur de Pierre Grosleau datée du 5 novembre 1673, revendue en 1683 à Jacques Reneault. Cette tenure se situe entre celle de Mathurin Roy et celle d'un dénommé Lagassé, censitaire de la seigneurie voisine de Lespinay, qui commence environ là où

passé le boulevard Pierre-Bertrand actuel.

Ainsi, Talon et Couture ont concédé chacun quatre terres du village de Saint-Joseph. Une meilleure connaissance des lieux, ainsi que des mesures plus précises qu'auparavant et uniformes d'une terre à l'autre évitent les querelles des débuts. Durant la même période, dans la seigneurie voisine de Lespinay, Marie-Guillemette Hébert concède à peu près le même nombre de terres qui font partie, elles aussi, du village Saint-Joseph.

Un autre seigneur entre en jeu

Devenu seigneur d'Orsainville, l'Hôpital général recommence à concéder des terres en 1697 au nord du village Saint-Joseph, d'abord à Joseph Blondeau dit Lafranchise. Les Jésuites contestent immédiatement. M^{re} de Saint-Vallier intervient pour l'hôpital. Le Conseil souverain doit se prononcer et les Jésuites semblent déboutés. Sans doute échaudé par les démêlés judiciaires, l'hôpital attend 1714 avant de procéder à la concession d'une autre terre presque carrée, la seule de la seigneurie, aussi large que la seigneurie, à Jean-Baptiste Vanier. Subdivisée plus tard en étroites lanières, cette concession prend le nom de l'Équerre pour former le village de Saint-Vallier avec quatre tenanciers : Thomas Bédard, Paul Thomas, Joseph Pajot et Pierre Maranda. Seul Paul Thomas y réside. Le village qui déborde sur le territoire des seigneuries de Lespinay

et de Saint-Ignace, mal drainé par la rivière Duberger, disparaît des documents dès le début du XIX^e siècle. Ces terres approvisionnent désormais les villages voisins en bois de chauffage : c'est là que s'élève la paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides. En 1828, l'Hôpital général fait une dernière concession en bloc à Andrew M^cCambridge, manufacturier de chandelles à Québec, à la condition qu'il s'y établisse dans les six ans. On ignore s'il y tint feu et lieu.

Des villages bien distincts

À cause de la division cadastrale en éventail des terres de Charlesbourg, les terres du village de Saint-Joseph s'aboutent aux boisés de ces dernières mais ne peuvent s'y regrouper. À l'ouest, la mesure de 50 arpents avec un front de 10 ainsi que l'orientation différente des terres de Notre-Dame-des-Anges et de Saint-Ignace empêchent les regroupements, ce qui explique la naissance du village de Saint-Bonaventure même si, sur le terrain, la ligne cadastrale qui sépare ces seigneuries ne se voit pas.

Ces villages communiquent entre eux par le chemin Saint-Joseph visible sur la carte de Villeneuve de 1685. Il bifurque à la sortie de Charlesbourg en deux branches divisant le village de Saint-Joseph en haut de Saint-Joseph en bas avec des îlots de peuplement, appelés déserts parce qu'on les a défrichés. Ces déserts s'appel-

lent le grand Saint-Joseph et le petit Saint-Bernard. Ces îlots se développent de façon anarchique, sans structure, tout juste occupés à éviter les accidents naturels. L'embranchement de la route d'en bas disparaît en 1723.

La communauté compte treize familles peu après sa formation et n'augmente que très peu par la suite puisqu'elle se situe toujours à une douzaine de familles en 1690. En 1681, on retrouve huit familles au village de Saint-Joseph soit celles de Pierre Mortel, Nicolas Fasche, Simon Bourbeau dans la seigneurie d'Orsainville et celles de Guillaume Valade, André Mignier, André Moreau, André Barbeau et Jean Girou dans la seigneurie de Lespinay. Il ne faut pas conclure que tous y habitent car les preneurs de terres se divisent en deux groupes : les agriculteurs stables comme Fasche, Bourbeau et Mortel; les autres n'y habitent pas et s'adonnent plutôt à la spéculation car on voit les terres changer rapidement de mains.

Au début du XVIII^e siècle, commence le morcellement des terres dont les superficies ne sont plus que la moitié de ce qu'elles étaient au début. Le fractionnement survient généralement au moment du décès au profit des héritiers qui remembrent rarement les parcelles : de toute façon, aucune des terres ne retrouve ses dimensions d'origine. Le nombre total de tenanciers grimpe à 24 en 1806.

La seigneurie d'Orsainville aujourd'hui

Il ne reste rien de la seigneurie d'Orsainville d'autrefois puisqu'elle n'a donné naissance à aucune paroisse, municipalité ou comté. Le quartier d'Orsainville que nous connaissons n'occupe même pas l'espace de l'ancien territoire. Cette seigneurie n'a jamais eu de moulin banal : les censitaires de Saint-Joseph se rendaient probablement au moulin de Notre-Dame-des-Anges. Les villages chevauchaient plusieurs seigneuries. Les habitants s'identifiaient donc davantage à leur village plutôt qu'à leur seigneurie.

Pourquoi un quartier nommé Orsainville situé en dehors de la seigneurie d'Orsainville? Dans les années 1960, il y a, à Charlesbourg, une sorte de retour à l'histoire des origines. On donne des noms reliés à l'intendant Talon, baron des Islets, comte d'Orsainville, à différents endroits ou institutions : boulevard Jean-Talon, commission scolaire Jean-Talon, commission scolaire des Islets, etc. Talon a été effectivement frauduleusement seigneur intérimaire de la seigneurie de Notre-Dame-des-Anges où se trouve le secteur d'Orsainville. Il en a déposé les Jésuites à son arrivée en 1666. Les Jésuites retrouveront leur seigneurie après un procès compliqué et plusieurs intervenants (M^{re} de Saint-Vallier, Hôpital général de Québec, héritiers de Talon), en 1691. Par la ligne de ses limites

ouest, le secteur appelé Orsainville touche au comté de Talon, baron des Islets, comté d'Orsainville. Dans les années 1960, on cherchait un nom prestigieux, historique pour remplacer celui de Saint-Pierre-aux-Liens, qui n'a rien à voir avec l'histoire locale sauf le nom du rang Saint-Pierre. C'était la mode. Québec-Ouest devient Ville de Vanier, Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette devient Neufchatel, etc. On veut faire pompeux, laïc! On est en pleine Révolution tranquille. Les archives de Charlesbourg, déposées à l'hôtel de ville d'Orsainville au moment du regroupement des années 1970, ont été détruites lors de l'incendie de cet édifice qui a été consumé en quelques minutes à peine, dans les années 1980.



On observe que le quartier d'Orsainville d'aujourd'hui ne correspond pas du tout à la seigneurie d'autrefois. La seigneurie d'Orsainville était à gauche de l'autoroute Laurentienne tandis que le quartier d'Orsainville est en haut de la carte, à droite de Saint-Bernard et à droite de l'autoroute Laurentienne ou route 175. La seigneurie d'Orsainville et le quartier du même nom ne se superposent pas du tout. (Source : Communauté urbaine de Québec, 2002).

Notes

- ¹ BÉRUBÉ, André, *L'établissement de la seigneurie d'Orsainville*. Département d'histoire, Faculté des arts, Université d'Ottawa, 1977. 109 p.
- ² Roture : état d'une terre qui n'est pas noble.
- ³ Tenure : relation de dépendance d'un fief par rapport à un autre.

Note d'illustration

- ^A *Le fief de Louis Hébert à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. De part et d'autre de la rivière, se trouve la seigneurie Notre-Dame-des-Anges, propriété des Récollets (au sud) et propriété des Jésuites (au nord). Jean Talon établit son domaine, sa première ferme modèle, dans la seigneurie des Jésuites, près de la rivière. La seigneurie d'Orsainville se situe dans la partie nord-ouest de cette carte. (Source : carte de Cataogne, 1709).*